

ATTESTATION DE SCOLARITÉ POUR DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU

Conformément au décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, au code de l'Education et au courrier du Préfet de la Seine-Maritime du 18 janvier 2021 autorisant les conservatoires à maintenir leur activité au-delà de 18 h, les élèves du Conservatoire ont la possibilité de déroger au couvre-feu actuellement en vigueur afin de se déplacer entre leur domicile et le Conservatoire.

Je soussigné, Frantz COUVEZ, Directeur du Conservatoire du Val de Seine - Le Trait, atteste que

l'élève :

NOM et PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Est inscrit au Conservatoire du Val de Seine - Le Trait pour l'année scolaire 2020/2021.

Il / elle est présente au Conservatoire selon l'emploi du temps suivant :

Fait à Le Trait, pour servir et valoir ce que de droit, le 19 janvier 2021

CONSERVATOIRE
à Rayonnement Intercommunal
de **MUSIQUE** et de **DANSE**
du **VAL DE SEINE**

1240, rue du Mal Foch - 76580 LE TRAIT
contact@conservatoire-valdeseine.fr
Tél. 02.35.37.91.55

